

## CDSP de dénonciation des Horaires du 3 octobre 2017

**Lors de cette CDSP du 3 octobre, la Direction a dénoncé, par une décision unilatérale, l'ensemble des accords et usages relatifs aux horaires existants dans le Centre Financier de Nantes.** Elle prend seule la responsabilité de bouleversements qu'elle considère à la marge au regard d'un collectif mais fortement impactant pour le quotidien de chacun.

L'historique et l'analyse des différentes réorganisations que nous avons subies depuis des années sont absents des textes présentés. PSC, pourtant, a bien acté la séparation des activités aujourd'hui à l'origine, dans une large mesure, des problématiques actuelles sur les horaires...

Après un diagnostic orienté et incomplet (en mai dernier) revenant de façon récurrente (et assez lourde...) sur la nécessité de « couvrir intégralement les besoins métiers », la Direction, dans SA logique, en vient à vouloir reconstruire des rythmes horaires plus adaptés à...l'exigence client. Le patron, aujourd'hui, c'est LE client...enfin,...surtout celui qui a un « potentiel »...

Le personnel, quant à lui, doit s'adapter car il faut bien faire vivre La Banque Postale ! Dans ce cadre, les contraintes devront être partagées ! Bref, comme l'affirme la Directrice : « cela va modifier les habitudes des gens... ».

Autre verbatim, de la Direction : « les horaires variables continueront dans le Centre ». Rassurant, pas sur ! Aux vues des diagnostics et des « besoins clients », que va-t-il en rester ?

Concernant la méthode, elle reposera, dans un premier temps sur le dialogue social avec les syndicats puis, a priori, par une « concertation » avec le personnel, dans chaque service. En fait, il y aurait un texte de cadrage global et les modalités d'applications seraient mises en œuvre service par service. Le risque est de faire reposer la responsabilité des évolutions sur le personnel qui n'est pas maître des orientations de La Banque Postale. Nous avons bien entendu rappelé que, dans les services, on ne peut avoir qu'une vue parcellaire des enjeux et, quel que soit la bonne foi des participants, les réflexions se font souvent à l'aune de situations particulières.

SUD a donc mis en garde la Direction concernant la refonte (voulue par elle) des horaires et rappelé l'exigence du personnel concernant la conciliation vie privée/vie professionnelle. Pour SUD, la volonté de modifier les horaires ne doit pas aggraver la perte de l'intérêt au travail déjà fortement impacté par le projet Excello.

SUD agira pour défendre les horaires de toutes et tous et refuse que le personnel soit encore et toujours la variable d'ajustement des orientations décidées par nos dirigeants.



**Nous invitons le personnel à participer à l'Assemblée Générale du Personnel**

**vendredi 6 octobre, à 13h30 au 2<sup>ème</sup> étage, Palier A.**

## Déclaration SUD PTT 44/85 à la CDSP de lancement OTT du 3 octobre 2017

Nous commencerons cette déclaration par ce postulat : **93% de collègues « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » sur le fait que leurs horaires permettent une conciliation vie professionnelle/vie privée.** 6% n'étaient pas d'accord et 1% sans opinion. Ces éléments sont sortis de l'expertise sur les Risques Psychosociaux établie à la demande du CHSCT du Centre Financier de Nantes en 2014. Rappelons que cette expertise engage la responsabilité de la direction du Centre Financier.

Vous savez le sujet délicat et pourtant l'ire apparaît dès la deuxième ligne de votre document de présentation. Vous indiquez que **l'ensemble du personnel du Centre Financier, toutes fonctions confondues, est concerné par ce projet.** Il nous avait semblé que la Production, suite à Excello allait échapper au processus ! Apparemment ce n'est donc pas le cas...

La troisième phrase nous irrite également. « Ce document doit permettre de **partager et expliciter** ... ». Ce n'est pas la première fois que nous vous faisons part de cette remarque. Nous refusons ce terme de « partager » qui sous-entend un certain assentiment à vos projets... Nous vous demandons donc de retirer ce terme des documents écrits unilatéralement par la Direction.

Le terme « expliciter » ne nous convient pas non plus. Votre document de présentation est partiel et partial.

Il est pour le moins surprenant que vous utilisiez le terme « **Services Financiers de La Poste** » qui nécessiterait une exigence d'adaptation, alors que cette notion n'existe plus depuis la création de La Banque Postale en 2006... Le paradoxe est que ce terme correspondait encore à un service public (avant la transformation en Société Anonyme) et que vous l'invoquez en référence à la réduction de rentabilité avec nos concurrents... SUD est favorable au retour du service public et à nos missions de soutien à la population en matière financière, contrairement à la finalité de La Banque Postale orientée résultat financier.

Le paragraphe suivant souligne la nécessité de conserver les clients, d'en augmenter le nombre et de continuer ainsi d'offrir nos services à tous... Les évolutions liées, entre autres, à Excello démontrent plutôt le contraire avec la dégradation de la qualité de service et la segmentation clientèle. Enfin, vous évoquez l'intérêt des collaborateurs qui travaillent dans notre établissement. Mais combien sont partis sans être remplacés ces dernières années ? Des centaines d'emplois ont disparu, impactant, de fait, l'organisation et les conditions de travail.

Vous faites également référence à l'accord AMB de 2015 pour revoir les organisations du temps de travail. Le volet horaire de cet accord était contesté par les organisations syndicales au niveau national. Un accord national n'empêche pas des accords locaux « mieux disant ». SUD s'efforcera de proposer des évolutions positives pour le personnel y compris en au-delà de l'accord AMB.

SUD n'est pas en accord avec les diagnostics présentés.

En tout premier lieu, la référence aux plages horaires d'ouverture des services fondée essentiellement sur l'accessibilité téléphonique est d'évidence un point de désaccord. Nous sommes également surpris qu'il ne soit pas fait référence aux accords RTT de Paris Bretagne qui sont pourtant la base des horaires variables Parisiens...

La présentation service par service est une photographie instantanée qui ne prend pas en compte l'ensemble des éléments. Par exemple, comment intervient la gestion collective des flux ? Les effectifs sont-ils suffisants pour écouler le trafic ?

Le personnel n'est pas responsable des évolutions stratégiques...

Vous faites un bilan des organisations du temps de travail et vous en tirez le constat que les accords horaires ne sont plus adaptés. Ce n'est pas le personnel qui a décidé des projets PSC et Excello, par contre il en subit les conséquences. Il est évident que ces projets démantelant les activités ont eu un impact majeur sur l'organisation du temps de travail tant par les emplois supprimés que par segmentation des services... Cette analyse ne figure pas dans vos bilans alors que c'est un élément essentiel des évolutions et de la compréhension de celle-ci...

Nous terminerons cette longue déclaration, non exhaustive, par un questionnement sur les 37 groupes de travail réalisés entre juin 2016 et février 2017. En tant qu'organisation syndicale nous n'avons eu aucune information à ce sujet, ni même d'ailleurs en tant qu'agents dans nos services. Nous vous demandons donc la composition de ces groupes, la fréquence des réunions et les comptes rendus de celles-ci.

Le projet OTT est lancé par cette CDSP. SUD dépose des préavis de grève le samedi depuis 2000. Les perspectives présentées ne nous semblent pas favorables à des évolutions positives et notre organisation syndicale maintiendra son action pour la défense des revendications en matière de temps de travail, de maintien des emplois et d'amélioration des conditions de travail du personnel.